

Bécassine des marais, *Gallinago gallinago* (Linné, 1758)

Synonyme : Chevrette

Classification (Ordre, Famille) : Charadriiformes, Scolopacidés.

Description de l'espèce

La Bécassine des marais est un limicole de taille moyenne. Sa silhouette est fine. Le bec d'environ 7 cm est long, droit et fin. La mandibule supérieure est jaune rosâtre aux deux tiers, puis noire jusqu'à l'apex. La mandibule inférieure est vert clair sur le premier tiers, puis noire jusqu'à l'apex [16]. Les ailes sont longues, assez larges et pointues. Le ventre est blanc. Les flancs sont blanc terne, ponctués de taches foncées. Le dessus des ailes est brun sombre, le dessous blanc gris avec deux barres alaires plus pâles. Le plumage dorsal comporte du dessus de la tête au croupion des teintes brunes associées à des rayures claires assurant l'homochromie. La queue est sombre sur le dessus avec des mélanges de noir, de gris, de roux et de blanc selon l'âge et le sexe qu'on ne peut toutefois distinguer dans la nature. La configuration des rectrices permet l'émission caractéristique de chevrottements audibles lors des parades sexuelles. Les pattes sont verdâtres. Le pied comporte un tarse court et quatre doigts aux ongles courbés noirs. L'envol est fulgurant, elle décolle face au vent en s'appuyant sur ce dernier pour basculer d'une aile sur l'autre afin d'accélérer.

La mue post-juvénile partielle s'échelonne d'août à décembre. La mue postnuptiale est complète et différenciée selon les sexes ; elle débute dès juillet dans la zone de reproduction pour s'achever en octobre, et pour certains individus en décembre, sur les quartiers d'hiver. La mue pré-nuptiale est partielle et s'échelonne de février à mai.

Vocalisations : JCR, CD2/pl.47.

Longueur totale du corps : 25 à 30 cm. Poids : 100 à 120 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

La Bécassine des marais se différencie facilement des deux autres espèces de bécassines ouest-paléarctiques : la Bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*) et la Bécassine double (*Gallinago media*). Sa distance de fuite est de l'ordre de 20 à 100 m. Elle émet un cri d'alarme qui ressemble à un baiser bruyant et entraîne avec elle ses congénères. Son vol est ascendant, croché et très rapide, sa queue est arrondie.

La Bécassine sourde, un tiers plus petite, s'envole dans les pieds sans crier, son vol est plus lent, droit et rasant, sa queue est cunéiforme.

La Bécassine double qui a une distance de fuite de 5 à 10 m, s'envole en claquant des ailes comme la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*), d'un vol lent et direct. Elle est plus grosse (moyenne 170 g), son ventre grivelé, sa queue arrondie comporte des bords externes blancs reconnaissables à l'envol. En France, il s'agit de la rencontre exceptionnelle d'un oiseau égaré.

Répartition géographique

Espèce de distribution holarctique, la sous-espèce nominale niche dans la partie eurasienne du Paléarctique occidental et hiverne jusqu'en Afrique, au nord du Zaïre et à l'ouest de la Tanzanie.

La distribution de la sous-espèce nominale se scinde en deux populations principales, l'une nichant en Europe et hivernant principalement dans le sud et l'ouest de l'Europe et jusqu'en Afrique de l'Ouest ; l'autre nichant en Sibérie occidentale et hivernant dans le sud-ouest asiatique et en Afrique orientale.

Une sous-espèce (*Gallinago g. faeroeensis*) se reproduit en Islande et dans les îles environnantes ; elle constitue une troisième population paléarctique qui hiverne essentiellement en Irlande et en Ecosse.

L'isotherme 2,5°C de janvier marque la limite nord de la zone d'hivernage [4].

En France, les couples reproducteurs se répartissent de façon hétérogène au nord d'une ligne Gironde – Cantal – Jura. En 1995-1996, le Doubs, la Vendée, la Loire-Atlantique, le Cantal et la Haute-Saône concentraient l'essentiel de la population nicheuse [bg10]. En hivernage, les individus se répartissent dans les habitats favorables sur l'ensemble du territoire, en fonction de la pluviométrie et principalement dans les marais arrière-littoraux des côtes de la Manche, sur la façade Atlantique, en Camargue et dans certaines vallées ou tourbières de l'intérieur.

Biologie

Ecologie

La Bécassine des marais fréquente les zones humides dulçaquicoles mais également les milieux saumâtres quand ils sont riches en proies alimentaires et aussi en cas de gel.

En période de reproduction elle affectionne généralement les bordures de grands marais à carex, sphaignes, petits boulaux, saules, bords de mares, ainsi que les grandes tourbières.

En période internuptiale, on la trouve dans les prairies humides, les landes marécageuses, les bords de mares et d'étangs colonisés par les grands héliophytes, les carex et les sphaignes où elle apprécie particulièrement les places

pâturées par le bétail. Elle affectionne aussi tous types de terrains boueux faiblement inondés : fonds d'estuaires, étangs, rizières en assec, cultures gorgées d'eau, stations de lagunage.

Sa niche écologique réunit quatre caractéristiques importantes :

- un substrat de composition organique (terre, tourbe) ou plus minéral (vase compacte),
- un sol saturé en eau jusqu'à un sol inondé dont la hauteur du niveau ne peut excéder 40 mm,
- une végétation herbacée assez courte ne dépassant pas 200 mm,
- aux grandes étendues rases, elle privilégiera l'effet mosaïque.

Comportement

Pendant la journée, elle se repose, appréciant l'exposition solaire à l'abri du vent et du regard de ses prédateurs.

Elle accomplit sa parade nuptiale de jour mais se nourrit surtout de nuit.

Les migrations sont essentiellement nocturnes. La date retenue pour les premiers retours migratoires est la fin février [bg51], voire la mi-février pour les plus précoces [bg37]. La migration postnuptiale s'échelonne de mi-juillet à fin novembre dans les zones tempérées d'Europe et d'Asie. Les oiseaux observés du début décembre jusqu'à mi-février peuvent être considérés comme hivernants [19].

Reproduction et dynamique de population

Une étude génétique a révélé l'existence de deux populations biogéographiques distinctes : l'une inféodée au moment de sa reproduction aux grands espaces, libres de végétation ligneuse ; l'autre préférant la taïga inondée et ses clairières, une proximité arbustive [11]. En France, selon le rapport scientifique français LEFEUVRE [bg37] et le rapport européen ORNIS [bg51], la période de reproduction commence avec l'occupation des sites fin mars et se termine avec la fin de la période de dépendance des jeunes après la mi-août. La femelle confectionne le nid, simple cavité placée sur une touffe de laîche ou de joncs, dissimulé dans la végétation [3; 4; 13]. La ponte normale est de quatre oeufs. L'incubation dure de 18 à 22 jours. L'éclosion n'étant pas synchrone, le mâle quitte la proximité du nid avec les deux premiers poussins, la femelle assurant l'éclosion des deux autres oeufs. Les poussins sont nourris par l'adulte, bec à bec, durant les six premiers jours [18] ; ils s'alimentent seuls dès le dixième jour [3].

Aucune donnée récente n'est disponible sur le succès reproducteur de la Bécassine des marais en France. En Europe orientale, ŠVAŽAS *et al.* [17] ont enregistré des taux de succès des nids à l'éclosion variant de 52,6% à 68% (comparables à ceux mentionnés par MASON & MACDONALD [8] et GREEN [5]). Selon PERTTUNEN [12], le ratio de 1,77 jeunes à l'envol par couple serait suffisant pour assurer la stabilité démographique de l'espèce.

Les bécassines sont aptes à se reproduire dès l'âge d'un an. La longévité maximale observée est d'environ 18 ans [6 ; bg59].

Régime alimentaire

L'analyse de contenus stomacaux prélevés dans différentes régions françaises, révèle en majorité des proies animales invertébrées : des vers oligochètes principalement mais aussi des larves et imago d'insectes diptères, des gastéropodes, des crustacés et des coléoptères ; on relève aussi la présence de parties fibreuses, de racines et surtout de graines de plantes aquatiques [2; 20; 21]. Cette bécassine se nourrit plus en sondant le sol qu'en surface, ses besoins journaliers correspondent environ à sa masse corporelle [21].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

1310 - Végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (Cor. 15.1).

1320 - Prés à *Spartina* (*Spartinion maritima*) (Cor. 15.2).

1330 - Prés salés atlantiques (*Glanco-Puccinellietalia maritima*) (Cor. 15.3).

1340* - Prés salés intérieurs (Cor. 15.4).

1410 - Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) (Cor. 15.5).

4020* - Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (Cor. 31.12).

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) (Cor. 37.31).

6420 - Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (Cor. 37.4).

6440 - Prairies alluviales inondables du *Cnidion-dubii* (Cor. 37.23).

7110* - Tourbières hautes actives (Cor. 51.1).

7130 - Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) (Cor. 52.1 & 52.2).

7140 - Tourbières de transition et tremblantes (Cor. 54.5).

7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* (Cor. 54.6).

7210* - Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* (Cor. 53.3).

7230 - Tourbières basses alcalines (Cor. 54.2).

91D0 - Tourbières boisées (Cor. 44.A1 à 44.A4).

Statut juridique de l'espèce

Espèce dont la chasse est autorisée en France. Inscrite aux annexes II/1 et III/2 de la Directive Oiseaux (mais la commercialisation est interdite en France), à l'annexe III de la Convention de Berne et à l'annexe II de la Convention de Bonn, et listée en catégorie B2c de l'AEWA (populations Europe/sud, ouest et nord-ouest Afrique).

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

La grande majorité des Bécassines des marais présentes en hivernage dans le pays passe inaperçue lors des comptages [bg11]. Beaucoup de sites protégés (réserves naturelles, réserves de chasse et de faune sauvage, réserves maritimes) en accueillent comme l'estuaire de la Seine, l'estuaire de la Loire, les Barthes de l'Adour, la Brière, la Camargue, etc.

L'espèce est présente dans pratiquement tous les milieux qui lui sont favorables : territoire conjuguant l'eau et la terre, leur superficie varie avec la pluviométrie. Leur valeur en tant que biotope d'accueil est largement fonction des aménagements destinés à réduire par place la végétation herbacée [10].

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

ROSE & SCOTT [14] et DEL HOYO *et al.* [bg13] ont fait état d'un déclin des populations nicheuses d'Europe, la cause étant la destruction d'habitats favorables. Le statut de conservation de la Bécassine des marais est stable en Europe selon DELANY & SCOTT [bg17]. Il est cependant considéré comme défavorable par BIRDLIFE INTERNATIONAL [bg2], en raison d'un déclin modéré récent de sa population [bg2 ; bg63].

En 1997, ROSE & SCOTT [15] estimaient que l'effectif se situait entre 20 et 30 millions d'individus ; DELANY & SCOTT [bg17] l'ont ramené à plus de 10 millions d'individus. GILISSEN *et al.* [bg27] suggère une population comprise entre 3,9 et plus de dix millions d'individus. Les totaux nationaux avancés plus récemment suggèrent des effectifs significativement plus faibles : entre 785 800 et 1 297 300 couples (correspondant à environ 2 357 000 - 3 892 000 individus) pour THORUP [2002, *in* bg63] et entre 930 000 et 1 900 000 couples pour BIRDLIFE INTERNATIONAL [bg2].

En France, la population nicheuse est considérée comme « en danger » [bg53] ; elle peut être estimée à 200 couples [bg10].

La population hivernante est considérée « à surveiller » : 10 000 à 20 000 individus hiverneraient en France. Cependant, le tableau de chasse de la saison 1998-1999 [bg34] fait état de 274 910 individus (comprenant des individus de passage et des hivernants).

Menaces potentielles

Les menaces identifiées sont celles relatives aux habitats : les aménagements hydro-agricoles ou autres aboutissant au drainage, à l'assèchement des milieux marécageux, la déprise agropastorale, localement, les plantations de peupliers en zone humide, les pollutions liées à l'épandage des boues, l'utilisation de produits chimiques, et la pollution par les hydrocarbures sur l'aire de reproduction.

L'impact de la chasse n'est pas complètement évalué [bg34]. Cependant avec un prélèvement déclaré de plus de 270 000 bécassines en 1998-1999, la chasse peut représenter une menace supplémentaire sur cette espèce considérée en déclin. Elle concerne tant la population en halte migratoire, que les hivernants.

Propositions de gestion

L'intervention humaine semble indispensable pour maintenir les habitats favorables en hivernage : maîtrise du niveau d'eau, effet mosaïque réalisé, soit par pâturage extensif délimité en petites parcelles clôturées, soit, mieux encore, par différents moyens de fauche mécanique répétée, trois à quatre fois par an, en constituant des placettes de taille moyenne (environ de 25 m de long sur 15 à 20 m de large), toujours orientées est-ouest. Ces placettes seront chaque année déplacées en alternance pour éviter l'engazonnement et le développement de mousses sur le tapis végétal [10]. La première fauche doit intervenir dans la première décade de juillet en vue de l'arrivée des premiers migrateurs, mi-juillet. Il convient de renouveler l'opération toutes les quatre à cinq semaines, dès que la végétation de repousse atteint 30 cm et ce, jusqu'aux premières gelées. Toutefois, cette méthode de fauches répétées peut être une menace pour l'avifaune. Il convient donc de l'utiliser en fonction du contexte local.

Le maintien des effectifs transitant, hivernant ou nidifiant en France, passe par la conservation des zones humides et par la restauration de celles qui ont été asséchées quand cela est possible. On dispose de l'expérience acquise sur des territoires tels que celui de la Réserve de chasse et de faune sauvage (en ZPS) de Saint-Martin-de-Seignanx (40) qui, entièrement réhabilitée, accueille plusieurs centaines de bécassines des marais. La conservation des zones humides passe aussi par le maintien du pâturage, évitant ainsi la fermeture du milieu, ou par d'autres dispositifs tels que la convention de gestion (favoriser la contractualisation) ou encore le maintien des activités traditionnelles qui assurent l'entretien et la sauvegarde de ces zones (agriculture). La mise en place d'un réseau de réserves dont les réserves de chasse et de faune sauvage sur ces zones peut s'avérer bénéfique, à condition d'y pratiquer une gestion appropriée. L'obligation de réserver 10% du territoire des ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) a permis aux

départements concernés de garantir des milliers d'hectares aux oiseaux. La conservation des zones humides ne pourra se faire que si l'équilibre économique des systèmes d'exploitation agricole est préservé sous forme de compensations financières pour le maintien en l'état et la gestion adéquate correspondante. Il est à noter qu'à partir de juin 2006 s'applique le décret ministériel interdisant l'utilisation de la grenaille de plomb sur les zones humides. Cette disposition est favorable pour l'espèce, l'ingestion fortuite de plombs concernant 16% des oiseaux étudiés dans le nord-ouest de la France [1] et 10% des oiseaux étudiés en Camargue [9].

En période de chasse, on doit suspendre le tir de l'espèce en période de grand froid et de gel. En effet, l'oiseau ne peut s'alimenter sur un sol gelé et sa survie n'est alors liée qu'à l'existence de rares lieux d'eau libre. Il est alors particulièrement vulnérable à la chasse.

La mise en place d'un suivi des prélèvements pour cette espèce est aussi à promouvoir.

Etudes et recherches à développer

Espèce cryptique à effectifs importants, elle est ignorée et non comptabilisée lors des dénombrements annuels. A l'initiative d'une association de chasseurs spécialisés, deux études sont menées chaque année : l'une s'applique au suivi des prélèvements, la seconde à celui de l'âge-ratio. La mise en place en France dès 2006/2007 d'un protocole d'enquête nationale annuelle sur les tableaux de chasse à tir doit conforter ces initiatives et leurs enseignements.

Parmi les recherches à promouvoir figurent l'étude du cycle reproducteur (vérifier l'hypothèse d'une seconde ponte) et de son succès, ainsi que celle des spécificités de l'habitat de reproduction en France. Le baguage doit être développé : 6 391 reprises sur un siècle est un résultat insuffisant pour connaître les stratégies adaptatives de l'espèce. C'est l'un des objectifs du groupe « Bécassines » mis en place par l'ONCFS en 2002, en partenariat avec les Fédérations départementales de chasseurs et les associations de chasse spécialisées [7].

Les prélèvements cynégétiques de l'espèce étant peu connus, il est nécessaire d'évaluer l'impact de la chasse sur cette espèce

Enfin, signalons l'étude de l'éventuelle valeur nutritive des graines et fragments de végétation trouvés dans les proventricules.

Bibliographie

1. BECK, N. & GRANVAL, P. (1997).- Ingestion de plombs de chasse par la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) et la bécassine sourde (*Lymnocyptes minimus*) dans le nord-ouest de la France. *Gibier Faune Sauvage* 14: 65-70.
2. BECK, N., GRANVAL, P. & OLIVIER, G.N. (1995).- Techniques d'analyse du régime alimentaire animal diurne de bécassines des marais (*Gallinago gallinago*) du nord-ouest de la France. *Gibier Faune Sauvage* 12: 1-20.
3. DEVORT, M., TROLLIET, M. & VEIGA, J. (1986).- *Les bécassines et leurs chasses*. L'Orée, Bordeaux, France. 368 p.
4. GLUTZ VON BLOTZHEIM, U.N., BAUER, K.M. & BEZZEL, E. (1977).- *Handbuch der Vögel Mitteleuropas. Band 7 : Charadriiformes (2. Teil)*. Akademische Verlagsgesellschaft, Wiesbaden. 896 p.
5. GREEN, R.E. (1988).- Effects of environmental factors on the timing and success of breeding of common snipe *Gallinago gallinago* (Aves, Scolopacidae). *Journal of Applied Ecology* 25: 79-93.
6. KHARITONOV, S.P. (1998).- *Migration and some population parameters for Common Snipe Gallinago gallinago in Eastern Europe and North Asia*. In ZYKOV, C.D. (Ed.). - Study of the Status and Trends of Migratory Bird Populations In Russia. OMPO, Severtzov Institute of Ecology and Evolution of Russian Academy of Sciences and Rossokhotrybolovsoyuz, Moscow, Russia. 136-155 p.
7. LERAY, G. & FERRAND, Y. (2004).- *Groupe "Bécassines"*. Lettre d'informations n°1, octobre 2004, ONCFS, Paris. 4 p.
8. MASON, C.F. & MACDONALD, S.M. (1976).- Aspects of the Breeding Biology of the Snipe. *Bird Study* 23: 33-38.
9. MONDAIN-MONVAL, J.Y., DESNOUHES, L. & TARIS, J.P. (2002).- Lead shot ingestion in waterbirds in the Camargue (France). *Game and Wildlife Science* 19(3): 237-246.
10. OLIVIER, G.N. (1998).- Techniques de valorisation de l'habitat des bécassines (*Gallinago gallinago* et *Lymnocyptes minimus*) par l'aménagement des milieux ouverts - Proceeding I.U.G.B. XXIIIrd Congress, Lyon, France, 1-6 septembre 1997. *Gibier Faune Sauvage* Numéro spécial 3, 15: 1041-1045.
11. PAULASKAS, A. & ŠVAŽAS, S. (2002).- *Genetic Study of Western Palearctic Populations of the Common Snipe Gallinago gallinago*. OMPO Special Publication, OMPO Vilnius, Lituanie. 82-95 p.
12. PERTTUNEN, E. (1980).- Breeding Biology of the Common Snipe (*Gallinago gallinago*) in Finland. *IWRB Woodcock and Snipe Research Group Newsletter* 6: 27-39.

13. REDDIG, E. (1981).- *Die Bekassine. Die Neue Brehm Bücherei* 533. A Ziemsen Verlag, Wittenberg Lutherstadt, Allemagne. 135 p.
14. ROSE, P.M. & SCOTT, D.A. (1994).- *Waterfowl Population Estimates. First Edition*. Wetlands International publication, Wageningen, The Netherlands. 102 p.
15. ROSE, P.M. & SCOTT, D.A. (1997).- *Waterfowl Population Estimates. Second Edition*. Wetlands International Publication 44, Wageningen, The Netherlands. 106 p.
16. ROUXEL, R. (2000).- *Les bécassines du paléarctique occidental*. Publication OMPO. Ed Eveil Nature, Saint-Yrieix-sur-Charente, France. 304 p.
17. ŠVAŽAS, S., MONGIN, E., GRISHANOV, G., KURESOO, A. & MEISSNER, W. (2002).- *Snipes of the Eastern Baltic Region and Belarus*. OMPO Special Publication, OMPO Vilnius, Lituanie. 95 p.
18. TUCK, L.M. (1972).- *The Snipes : A study of the Genus Capella*. N°5. Canadian Wildlife Service. Monograph Series. 429 p.
19. TUCKER, G.M. (1996).- *Investigation on the conservation measures taken by member states for bird species of annex II of the Council Directive 79/409/EEC which have an unfavourable conservation status. Ref. D2/4294/1209*. European Commission DG XI. Final report 190 p.
20. VEIGA, J. (1984).- Régime alimentaire de la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) sur le bassin d'Arcachon (Gironde). *Gibier Faune Sauvage* 1(2): 5-43.
21. VEIGA, J. (1986).- Estimation des besoins alimentaires de la bécassine des marais (*Gallinago gallinago*) par l'étude des bilans énergétiques. *Gibier Faune Sauvage* 3: 423-439.